



Résumé d'entrevue : Le sous-commissaire Michael Duheme, Gendarmerie royale du Canada

Le sous-commissaire Michael Duheme a été interviewé par Gordon Cameron, Shantona Chaudhury, Yves Côté et Allison McMahon le 11 octobre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à M^{me} McMahon.

Le sous-commissaire Duheme a aussi participé à une entrevue avec un groupe de plusieurs hauts dirigeants de la Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** ») le 7 septembre 2022 (« **Entrevue avec le groupe de la GRC** »). La présente entrevue complémentaire a été convoquée principalement pour traiter de documents produits après l'entrevue avec le groupe de la GRC et pour revenir sur des points dont il a été question lors de cette entrevue. Ce résumé d'entrevue doit être lu en parallèle avec le résumé de l'entrevue avec le groupe de la GRC.

Les mots ajoutés entre crochets [...] sont des notes explicatives fournies par l'avocat de la Commission pour faciliter la compréhension du texte.

Antécédents

Le sous-commissaire Duheme est responsable des services de police fédérale de la GRC. Ses antécédents sont décrits plus en détail dans le résumé de l'entrevue avec le groupe de la GRC.

Renseignements

Avis spéciaux de menace

[Les avis de menace spéciaux (« **AMS** ») sont des produits de renseignement créés par l'Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique (« **ERCCI** ») qui fait partie du Renseignement national de la Police fédérale (« **RNPF** »)¹.]

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que la GRC n'a pas de critères établis pour décider quand émettre un avis spécial de menace. Il a déclaré que lorsqu'un événement est susceptible d'avoir une incidence nationale, il demande généralement un produit de renseignement qui peut être transmis aux forces de l'ordre, au gouvernement et à d'autres partenaires. Il s'agit notamment d'événements comme la récente visite du pape

¹ Rapport institutionnel de la GRC, par. 125, DOJ.IR.00000011.



au Canada ou un grand rassemblement de personnalités publiques susceptible de susciter des préoccupations en matière de sécurité.

Le sous-commissaire Duheme a dit qu'il n'avait pas connaissance d'un point de bascule particulier qui aurait incité l'ERCCI à émettre le premier AMS concernant le Convoi de la liberté. Il ne se rappelait pas si l'ERCCI avait produit le premier AMS à sa demande ou si la décision de produire l'AMS avait été prise par l'ERCCI.

Selon le sous-commissaire Duheme, les produits de l'ERCCI relatifs au Convoi de la liberté ont été distribués au sein de la GRC et à d'autres organismes d'application de la loi. Ils ont aussi été communiqués au gouvernement, y compris au Bureau du Conseil privé (« **BCP** »). Le sous-commissaire Duheme s'est dit d'avis que Lisa Ducharme [la directrice du Renseignement stratégique à l'époque du Convoi, que la Commission a interviewée plus tard le même jour] était la mieux placée pour répondre aux questions sur les produits de l'ERCCI, y compris les AMS.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré qu'il examine généralement les AMS distribués à la communauté des forces de l'ordre. S'il a besoin de plus d'information, il demande la version brute. Il a fait remarquer que les AMS comportent généralement un avis relatif à la « règle touchant les tiers » qui permet à la GRC de distribuer le produit de renseignement à un auditoire restreint et d'en interdire la distribution plus étendue sans autorisation.

Extrémisme violent à caractère idéologique

Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'au sein de la GRC, le PRPF et la Sécurité nationale de la Police fédérale (« **SNPF** ») s'occupent conjointement de l'extrémisme violent à caractère idéologique (« **EVCI** »). Le PRPF crée des produits stratégiques sur les menaces liées à l'EVCI, tandis que la SNPF prépare des produits tactiques qui ont trait aux enquêtes criminelles. La SNPF ne traite pas de renseignements bruts.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que tant la SNPF que le service de police compétent local ont un rôle à jouer dans les enquêtes sur les infractions criminelles liées à l'EVCI. Le mandat de la Police fédérale comprend les enquêtes sur les affaires de sécurité nationale et, en particulier, les infractions terroristes. En cas de menace d'un groupe terroriste connu ou d'infraction criminelle liée à l'EVCI qui peut entraîner des accusations de terrorisme, la SNPF enquêtera. S'il n'y a pas de preuve de terrorisme ou si les preuves sont insuffisantes pour porter des accusations de terrorisme, le service de police compétent conserve la conduite de l'enquête.

Le sous-commissaire Duheme a souligné que la motivation derrière l'infraction criminelle n'est pas toujours apparente au début d'une enquête. À titre d'exemple, il a cité une agression au couteau survenue dans un salon de massage de Toronto [en février 2020]. Au fil de son enquête, le Service de police de Toronto a conclu que le suspect avait de fortes convictions « incel ». Pour cette raison, le crime était potentiellement à caractère



idéologique, de sorte que l'enquête relevait du mandat de la GRC en matière de sécurité nationale.

Collecte de renseignements pendant le Convoi

[Au cours de l'entrevue avec le groupe de la GRC, le sous-commissaire Duheme a déclaré que la Police provinciale de l'Ontario (PPO) avait déchargé la GRC de la responsabilité du renseignement lorsque le Convoi de la liberté a franchi la frontière entre le Manitoba et l'Ontario². Les avocats de la Commission ont posé des questions sur le rôle du PRPF et de la SNPF après ce transfert de responsabilité.

Le sous-commissaire Duheme a précisé qu'il n'y a pas eu de transfert explicite de la responsabilité du renseignement. En fait, quand il est devenu évident que le Convoi se rendait à Ottawa, les corps policiers ont commencé à mettre en commun des renseignements, notamment dans le cadre du Projet Hendon dirigé par la PPO. Cela s'est produit avant l'arrivée du Convoi à Ottawa.

Le sous-commissaire Duheme a dit que pendant toute la durée du Convoi, le PRPF a continué de produire des documents stratégiques et la SNPF a continué de surveiller les sources ouvertes et d'y recueillir des renseignements sur des personnes d'intérêt.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que la GRC avait créé le Groupe du renseignement mixte (« **GRM** ») le 28 ou le 29 janvier. Le GRM réunissait plusieurs partenaires clés, dont la PPO, le Service de police d'Ottawa (SPO), le Service de police de la Ville de Gatineau et la Sécurité publique de la MRC des Collines de l'Outaouais, entre autres. La GRC a dirigé le GRM du point de vue de la gestion, mais chaque partenaire du GRM était responsable de l'élaboration de produits. Le GRM recueillait des renseignements auprès des divisions de la GRC et préparait un rapport de situation à l'intention de la commissaire sur ce qui se passait à l'échelle nationale.

Une fois que le Convoi de la liberté a atteint une certaine taille, la GRC a mis sur pied une structure de commandement nationale or-argent-bronze (« **OAB** ») qui a assumé la responsabilité de réunir des renseignements venant de tout le pays et de tenir la commissaire Brenda Lucki informée.

Planification avant l'arrivée

Le sous-commissaire Duheme a affirmé qu'il n'avait aucune attente quant au moment où les manifestants quitteraient Ottawa. Au début du Convoi de la liberté, le SPO a dit à la GRC qu'il était en contact avec les organisateurs et que les participants allaient laisser leurs remorques dans un parc et traverser Ottawa en convoi lent. Le

² Résumé de l'entrevue avec le panel de la GRC, p. 5.



sous-commissaire Duheme a déclaré que, sur la base de cette information, la situation ne l'inquiétait pas alors.

Le sous-commissaire Duheme a reconnu que les AMS laissaient entendre que certains manifestants pourraient s'incruster à Ottawa. Il a indiqué qu'au fur et à mesure que plus de renseignements lui parvenaient et que les problèmes causés par le Convoi se multipliaient, la GRC a fait appel à des ressources supplémentaires et a renforcé son dispositif de police de protection.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré que la présence de camions et de remorques dans le centre-ville d'Ottawa préoccupait la GRC du point de vue de la police de protection. Il a convenu qu'un camion peut être employé comme arme et il a déclaré que l'on craint toujours que quelqu'un gare un tel camion dans un endroit vulnérable. De plus, le SPO n'était pas en mesure de garantir des itinéraires sécuritaires dans le centre-ville en raison de la présence du Convoi, ce qui compliquait la tâche de la GRC pour ce qui était de s'acquitter de son mandat de protection.

Planification et renseignement du SPO

Le sous-commissaire Duheme a souligné que le SPO avait reçu les mêmes renseignements que la GRC. Cependant, le SPO n'a demandé des ressources à la GRC qu'après que le Convoi s'est incrusté à Ottawa. Il n'était pas certain de la raison pour laquelle le SPO n'avait pas demandé de ressources supplémentaires à la lumière des renseignements [selon lesquels certains manifestants comptaient rester longtemps à Ottawa]. Il a supposé que c'était parce que le SPO estimait entretenir de bonnes relations avec les organisateurs et avait confiance dans le plan convenu avec eux.

Le sous-commissaire Duheme a aussi fait observer que les menaces décrites dans le renseignement ne se concrétisent pas toujours. Par exemple, pour certains événements à Ottawa, le renseignement faisait état de menaces et la GRC avait affecté des ressources en conséquence, mais la menace annoncée ne s'était pas matérialisée.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré qu'il n'était pas sûr que quelqu'un à la GRC ait souligné au SPO l'importance du renseignement, c'est-à-dire que la manifestation ne se limiterait pas à une opération escargot typique en ville. Il a dit que si la GRC n'était pas à l'aise avec la réponse du SPO à un renseignement, elle soulevait la question à un niveau inférieur et passait à un niveau supérieur au besoin. Cependant, il a fait remarquer que le fait de dire à un autre organisme d'application de la loi qu'il se fourvoie peut poser un problème. Au bout du compte, il incombait au SPO de décider de la façon d'intervenir.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré que, contrairement à d'autres villes [après qu'elles ont vu ce qui s'était passé à Ottawa], le SPO n'avait pas de plan pour boucler la ville avant l'arrivée du Convoi. Par suite du Convoi, le SPO dispose maintenant d'un tel



plan et en a appliqué une partie lors de l'événement « Rolling Thunder » [une manifestation qui s'est déroulée à Ottawa en mai 2022].

Tout en reconnaissant qu'il est facile de se prononcer après coup, le sous-commissaire Duheme était d'avis que le SPO aurait dû se préparer davantage à toute éventualité avant l'arrivée du Convoi à Ottawa. Il a expliqué qu'il est important d'élaborer un plan sur lequel il est possible de s'appuyer si le plan initial ne fonctionne pas. Le SPO ne l'a pas fait et, en conséquence, il a dû adapter le plan initial au fil de l'évolution de la situation.

Demandes de ressources

Le sous-commissaire Duheme a confirmé qu'en préparation du Convoi, la GRC a communiqué avec le SPO pour lui offrir son aide. Cependant, le SPO n'a pas demandé de ressources avant l'arrivée du Convoi. Quand le SPO a demandé de l'aide, la GRC a déployé 50 ressources. Lorsque la situation a commencé à dégénérer, le SPO a demandé plus de ressources.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré que la GRC a commencé très tôt à réunir des ressources en vue d'un déploiement à Ottawa. À la question de savoir pourquoi il a fallu plusieurs jours à la GRC pour respecter son engagement de fournir 50 ressources au SPO, et si la GRC aurait pu accélérer la mobilisation, il a répondu qu'il faudrait faire un examen plus approfondi avec les responsables pour déterminer quels avaient été les obstacles à une mobilisation plus rapide.

En ce qui concerne le nombre de ressources mobilisées, le sous-commissaire Duheme a dit que les chiffres étaient difficiles à suivre. Par exemple, certains agents ayant prêté serment pour aider le SPO étaient des membres du Groupe tactique de soutien (« **GTS** ») qui ne peuvent pas être affectés au maintien de l'ordre en première ligne. De même, il est arrivé que la GRC fasse venir des gens pour soutenir le SPO, mais qu'ils ne soient affectés à aucune tâche particulière. Il pensait que c'était peut-être parce que la GRC n'a pas beaucoup de voitures de patrouille en Ontario [où elle n'est pas le service de police compétent], de sorte qu'il n'y avait pas assez de voitures pour les agents de la GRC déployés à Ottawa. Pour finir, 1 100 membres de la GRC ont été déployés pour aider le SPO et assurer des services de police de protection.

Protocole d'entente

Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'il estimait important de conclure un protocole d'entente avec le SPO afin de confirmer que la Ville d'Ottawa serait responsable du coût des ressources fournies par la GRC. Il était important qu'il soit entendu que la GRC serait rémunérée pour les ressources fournies et un protocole d'entente est nécessaire pour en établir les modalités.



Le sous-commissaire Duheme a mentionné que la GRC conclut régulièrement des protocoles d'entente, y compris pour des détachements et d'autres déploiements avec des organismes d'application de la loi. Le but est d'établir sur papier la relation entre les deux organismes et, notamment, les conditions auxquelles la GRC pourra recouvrer ses coûts. Le sous-commissaire Duheme a convenu qu'il serait bon de préparer un protocole d'entente type pour les déploiements urgents afin d'éviter les pertes de temps qui peuvent résulter de cet obstacle administratif.

La structure des services de police à Ottawa

La relation entre la GRC, le SPO et la PPO

Le sous-commissaire Duheme estimait que lorsque le SPO a besoin d'aide, il devrait en faire la demande à la PPO. Ce n'est que lorsque la PPO a épuisé toutes ses autres ressources que la GRC devrait apporter son aide.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que, d'après les dispositions législatives pertinentes, le SPO devrait demander l'aide de la PPO avant de se tourner vers la GRC. D'après son expérience, cela correspond à ce qui se passe dans d'autres provinces et territoires : les corps policiers municipaux font appel à leurs ressources policières provinciales lorsque cela est nécessaire. Au Québec, par exemple, les corps policiers municipaux doivent s'adresser à la Sûreté du Québec lorsqu'ils ont besoin d'aide.

Le sous-commissaire Duheme a laissé entendre que la dépendance continue du SPO envers la GRC illustre l'étroite relation de travail que les deux corps policiers ont établie lorsque [dans le passé, avant la création du Service de protection parlementaire (« **SPP** ») en 2015] la GRC assurait la sécurité sur la Colline du Parlement. En raison de ce rôle, le SPO et la GRC planifient conjointement des événements comme la fête du Canada. Selon le sous-commissaire Duheme, Ottawa et le SPO ne se sont pas adaptés au fait que la GRC ne joue plus ce rôle.

Le sous-commissaire Duheme a souligné que le SPO ne doit plus compter sur la GRC pour obtenir des ressources supplémentaires. Il a expliqué qu'il est difficile pour la GRC de fournir des ressources policières de première ligne au SPO. À Ottawa, la plupart des agents de la GRC assurent des services de police fédérale. Il s'agit d'un ensemble de personnel différent possédant un ensemble de compétences différent de celui des agents de première ligne. Pour fournir au SPO des agents possédant les compétences et l'expérience appropriées, la GRC doit faire venir des ressources de tout le pays. Ce processus prend un certain temps, car les agents ont un emploi et une famille et ils ne peuvent pas forcément partir sur-le-champ. De plus, faire venir des ressources à Ottawa signifie que la GRC pourrait ne pas être en mesure de remplir son mandat ailleurs dans le pays. Ainsi, tant sur le plan logistique que juridique, Ottawa devrait d'abord se tourner vers l'Ontario pour obtenir des ressources policières au besoin.



Le rôle du Service de protection parlementaire

Les avocats de la Commission ont demandé si le sous-commissaire Duheme pensait que le SPP serait plus efficace s'il était intégré à la GRC.

Le sous-commissaire Duheme ne le pense pas. Selon lui, la GRC et le SPP devaient rester séparés, car ils remplissent des rôles différents. Le SPP a pour rôle d'assurer la sécurité des responsables et des visiteurs sur la Colline parlementaire. Il ne s'agit pas d'une fonction policière et ce rôle ne nécessite pas d'expérience policière.

Le sous-commissaire Duheme a fait remarquer qu'il a été le premier directeur du SPP lors de sa création en 2015. Il a expliqué que le SPP relève du président de la Chambre pour ce qui est des questions administratives et budgétaires, mais de la GRC pour ce qui est du volet opérationnel. Il a décrit cette structure hiérarchique comme une « imbrication » des pouvoirs exécutif et législatif et il a déclaré que cela était difficile à gérer à ses débuts comme directeur du SPP.

Compétence en matière de service policier à Ottawa

Les avocats de la Commission ont demandé au sous-commissaire Duheme si le partage des compétences en matière de services policiers à Ottawa était trop compliqué et s'il ne serait pas plus simple pour la GRC d'assurer des services de police locaux.

Le sous-commissaire Duheme a répondu que les champs de compétence sont clairs. Selon lui, il ne serait pas logique que la GRC devienne le service de police compétent à Ottawa à cause d'un seul incident. Il craignait que certains veuillent que la GRC assume la compétence à Ottawa parce qu'ils souhaitent exercer une influence directe sur les questions de police locale.

Le sous-commissaire Duheme a ajouté que la GRC n'était pas en mesure d'intervenir, de prendre la relève et de résoudre les problèmes survenus à Ottawa pendant le Convoi de la liberté. Il a expliqué que pour faire plus qu'épauler le SPO, il aurait fallu que la GRC fasse venir des membres de première ligne d'ailleurs dans le pays qui n'auraient pas connu la ville dans laquelle ils auraient eu à maintenir l'ordre. Il était d'avis que le fait de parachuter des membres de la GRC et d'écarter le service de police compétent n'aurait servi à rien. Cela aurait eu aussi un impact sur la capacité de la GRC de combler ses besoins opérationnels à l'extérieur d'Ottawa.

Le sous-commissaire Duheme a aussi fait remarquer que la population s'attendait à ce que la GRC vienne à Ottawa et prenne la relève lorsque le gouvernement fédéral a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence*. Cela n'a jamais été envisagé et cela n'aurait pas fonctionné pour les raisons déjà mentionnées.



Le carnet de notes du sous-commissaire Duheme

Les avocats de la Commission ont demandé au sous-commissaire Duheme de mettre en contexte plusieurs entrées dans son carnet de notes.

Le 3 février 2022

La première entrée, datée du 3 février 2022³, se lit comme suit :

1330 Call off
Plan and it's a plan, literally working as everything
CAF must stay as the table for a final plan
- I'm not sure probably not doing it
Don't have a final recommended plan.
Hard medium - Soft
No police solution
nothing in P.S. Act that says ~~too~~ that
we have to find a 100% police solution
Tom think today for the last today

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que cette note renvoie à un appel avec le chef Sloly. Il a précisé que les appels avec le chef Sloly incluaient généralement la commissaire Lucki de la GRC, le commissaire Thomas Carrique de la PPO et chacun de leurs adjoints. Il se rappelait que le chef Sloly a dit que rien dans la *Loi sur les services policiers* ne dit qu'il (c.-à-d. le chef Sloly) doit trouver une solution 100 % policière à la situation du Convoi.

Le 6 février 2022

Les avocats de la Commission ont renvoyé le sous-commissaire Duheme à une entrée datée du 6 février 2022⁴, qui se lit comme suit :

³ PB.NSC.CAN.00008074, p. 56.

⁴ PB.NSC.CAN.00008074, p. 67.



1900 Min Blair
- Act. Ont Sol Gen
Chief doesn't have to go through Minister
State exceed the capacity mass to break the Sol Gen to request
OPP.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré que cette note reflète l'explication que le ministre [de la Protection civile] Bill Blair a donnée du processus par lequel le chef du SPO, Peter Sloly, devrait passer pour obtenir de l'aide. Plus précisément, le chef Sloly devait s'adresser à la province pour faire appel à la PPO. Le sous-commissaire Duheme a souligné que cette démarche est appropriée, étant donné que la PPO est le principal organisme d'application de la loi en Ontario.

L'entrée suivante à laquelle les avocats de la Commission se sont intéressés est datée du 6 février⁵ et elle se lit comme suit :

Maps
- Where is this entry, How.
- if Ols can't bring the army to end.
Did not feel secure downtown Wellington that
Lametti
Solicitor-Client Priv.
[Redacted]
RCMP needs to be prepared. need to be ready
D. Minister
Lehane

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que cette note évoque une question que Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique, se posait. Il a précisé que la première

⁵ PB.NSC.CAN.00008074, p. 67.



ligne sous « Min PS » dit : [TRADUCTION] « Quand le tout prendra fin, et comment. » Il a dit qu'il s'agissait de questions récurrentes posées par le gouvernement, y compris les élus, le Bureau du Conseil privé et Sécurité publique.

La note suivante se lit : [TRADUCTION] « Si le SPO ne peut mettre fin au Convoi. » Le sous-commissaire Duheme croyait que cette phrase se terminerait probablement par « Alors, qui le peut? » La dernière note dit : [TRADUCTION] « Il ne se sentait pas en sécurité dans le centre-ville sur la rue Wellington. »

Sous la section caviardée en raison du secret professionnel se trouve une note selon laquelle : [TRADUCTION] « La GRC doit être préparée, elle doit être prête. » Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'il s'agissait d'une note sur les éléments nécessitant un suivi et que cela signifiait que la GRC devait mettre en place les bonnes ressources pour aider le SPO.

Le 7 février 2022

Les avocats de la Commission ont renvoyé le sous-commissaire Duheme à une note datée du 7 février⁶, qui se lit comme suit :

Date

1000 PD, 600 POTEams, 100 support Staff 100

* Peter said he's going to ask double of what he needs

* Planner from our shop integrated Planning cell. what are the resource require

Selon le sous-commissaire Duheme, cette note se rapporte à un appel avec le chef adjoint Steve Bell du SPO concernant la demande de ressources du SPO. Il a indiqué que le sous-commissaire Chris Harkins de la PPO avait peut-être participé aussi à cet appel, mais qu'il ne pouvait en être sûr.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'au cours de l'appel, le chef adjoint Bell lui a dit que le chef du SPO, Peter Sloly, demandait deux fois plus de ressources qu'il n'en

⁶ PB.NSC.CAN.00008074, p. 72.



avait réellement besoin. C'est ce dont la note témoigne : [TRADUCTION] « Peter a dit qu'il allait demander le double de ce dont il a besoin. »

Ils ont aussi discuté de la création d'une cellule de planification qui réunirait des experts en la matière du SPO, de la PPO et de la GRC. Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'à ce moment-là, le SPO planifiait seul, sans l'apport d'autres organismes. Il a ajouté que la participation d'un planificateur de la GRC permettrait de mieux saisir les besoins en personnel du SPO. Les notes [TRADUCTION] « Planificateur de notre service » et « Cellule de planification intégrée, quelles ressources sont nécessaires » se rapportent à cette attente. Le sous-commissaire Duheme a précisé qu'il s'agissait d'un point distinct de celui déjà mentionné concernant l'intention du chef Sloly de doubler sa demande de ressources.

Le 9 février 2022

Les avocats de la Commission ont ensuite renvoyé le sous-commissaire Duheme à plusieurs notes datées du 9 février 2022⁷, dont la première se lit comme suit :

⁷ PB.NSC.CAN.00008074, p. 80, 81.



1500 Min
MinSec MinSec Present Hill
Temperature going on how MP's feel
SAA
Thank us.

- Rundown of meeting
- Sloly present. he's calling the shot
- No plan is not sharing anything

Tonight 20 people. 10 cars demand by Sgt
to Victor Monette. No idea why

- Sloly permissible. I wish to read the written
text
- OPS met about this stuff to our office
- Sloly ran the meeting, an announced all the
questions. appeared angry somewhat out of control
- Spoke about his name in St Gen
- Validity of the plan provided us.

Today 11pm or 0000 Tuesday without any specific
2 ops. Country and several riders including
Nemore Cawenting present at Surrey Station
No plan to hold the site and they leave

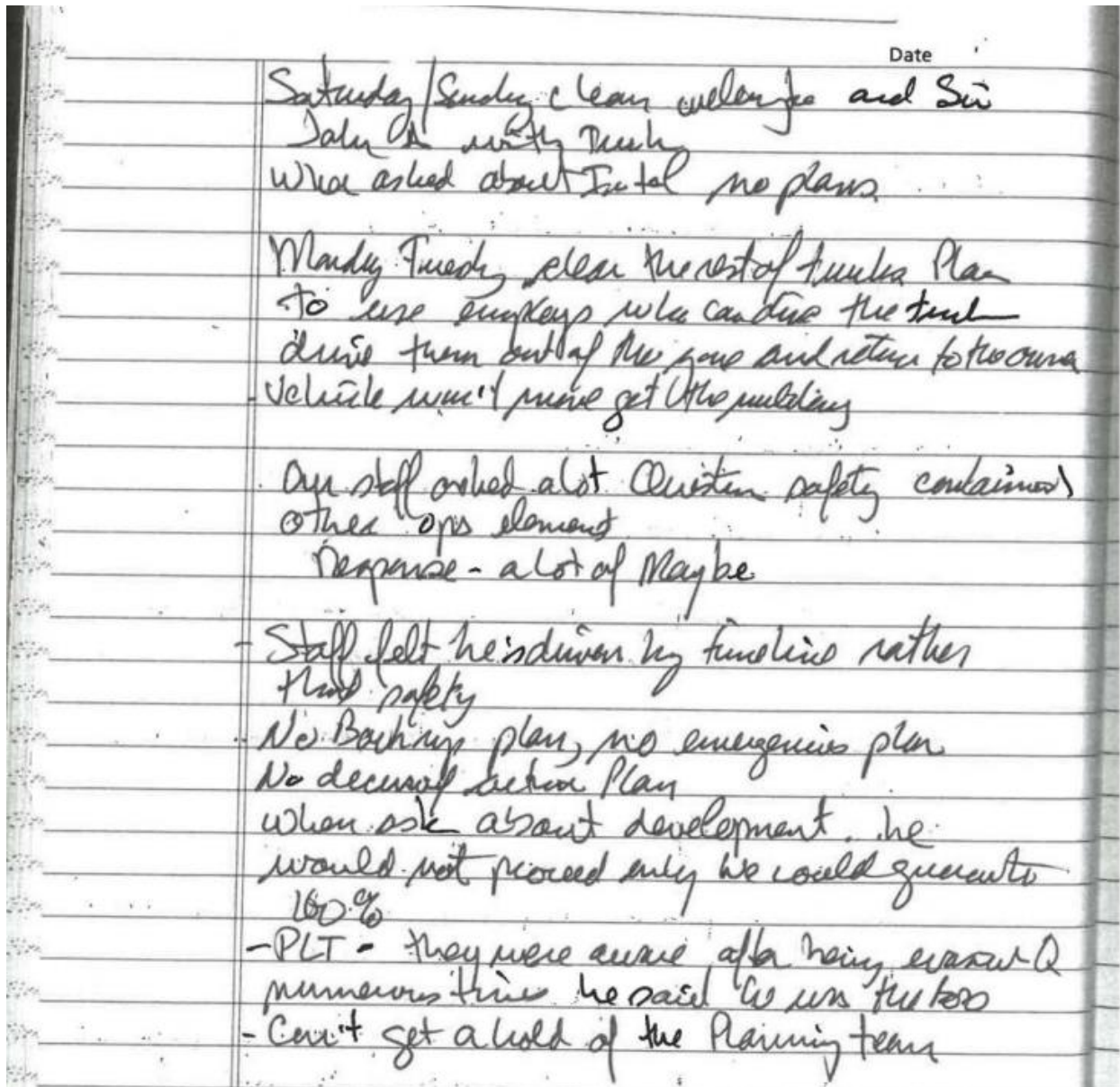
- 1 day to 1 1/2 day off.

Le sous-commissaire Duheme croyait, en raison de la présence du sergent d'armes ainsi que du chef Sloly, que cette note se rapportait à une réunion sur les services de police de protection. D'après ses notes, il se rappelait que le chef Sloly avait seulement permis à Patricia Ferguson [cheffe adjointe intérimaire du SPO (Commandement des enquêtes, du renseignement et de l'information) et commandante des interventions majeures pendant le Convoi] de parler pendant la réunion à partir d'un texte préparé. Le



sous-commissaire a appris que le chef Sloly ne permettait généralement pas à son personnel de prendre la parole lors de réunions.

Le sous-commissaire Duheme a mentionné que, vers le bas de la page, ses notes font référence à l'intention du chef Sloly de dégager les lieux de manifestation du chemin Coventry et de l'intersection de la promenade Sussex et de la rue Rideau. La GRC était préoccupée par le fait que le chef Sloly n'avait pas de plan concret pour maintenir l'ordre à ces endroits, une fois dégagés. Les notes du sous-commissaire Duheme à ce sujet se poursuivent sur la page suivante :



Selon le sous-commissaire Duheme, ces notes font référence à l'intention du chef Sloly de dégager les lieux de manifestation de la rue Wellington et de la



promenade Sir-John-A.-Macdonald. Il a expliqué que les experts en la matière de la GRC avaient l'impression que le chef Sloly était plus motivé par un échéancier que par la sécurité. Il ne disposait pas d'un plan de secours, ou d'un plan de mesures d'urgence ou d'un plan d'intervention décisive. Lorsqu'il parlait de l'élaboration du plan, le chef Sloly indiquait qu'il n'irait pas de l'avant à moins d'avoir une garantie de succès. D'après l'expérience du sous-commissaire Duheme, il n'est pas raisonnable d'exiger une garantie de succès dans de telles circonstances.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré qu'il n'était pas certain que le SPO disposait de dépanneuses à utiliser dans ces zones. Il savait que le SPO avait envisagé d'utiliser de dépanneuses conçues pour des autobus afin de déplacer les véhicules des manifestants, mais qu'il n'avait pas pu le faire parce que les contrats ou les règles syndicales des conducteurs de dépanneuse ne leur permettaient pas de faire ce travail.

Les avocats de la Commission ont renvoyé le sous-commissaire Duheme à une entrée ultérieure datée du 9 février 2022⁸, qui se lit comme suit :

⁸ PB.NSC.CAN.00008074, p. 85.



Let's not worry about OTTAWA
Priority OTTAWA
attempt to move the whole LE credibility
Watersloo. Haultain needed in Toronto
3 section
OPR - record
Public Order 4c - together
- Chris Harkins
Hold OTTAWA manage forest
Enforce in Windsor
~ Should not be any enforcement across
provinces
Carson - Parks will pay and commit
the chief.
Sense and hold.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que ses notes en haut de la page indiquent : [TRADUCTION] « Ne nous inquiétons pas pour Ottawa » et [TRADUCTION] « La priorité est Ottawa ». Il a expliqué que cela illustrait un déplacement d'attention d'Ottawa vers Windsor, où la GRC s'est mobilisée le 10 février. Pour reprendre ses mots, cela traduisait l'idée qu'il ne fallait pas se concentrer sur Ottawa, car il n'y avait pas de plan là-bas auquel la GRC pouvait participer et que la GRC devait apporter son aide à Windsor.

Communication sur Teams

Le sous-commissaire Duheme a reconnu le document PB.NSC.CAN.00008032 comme étant une copie d'une séance de clavardage à laquelle il avait participé. Il a expliqué qu'on utilisait Teams pour fournir des renseignements supplémentaires à la commissaire Lucki lorsqu'elle était en réunion. Ces clavardages avaient généralement lieu pendant les breffages. Il a dit qu'il avait participé à des séances de clavardage avec la commissaire lors de certaines réunions concernant le Convoi.



La cellule de planification intégrée

Les avocats de la Commission ont renvoyé le sous-commissaire Duheme au document OPP00004283, qui est un plan daté du 10 février 2022 produit par la cellule de planification intégrée (« **CPI** »).

Le sous-commissaire Duheme a déclaré ne pas se souvenir d'avoir vu ce plan. Il a déclaré qu'il n'était pas certain de la raison pour laquelle le SPO ne figurait pas parmi les auteurs du plan, étant donné qu'il faisait partie de la CPI. Il a souligné que, vers le 10 février, il y a eu des frictions au sein de la CPI qu'il a attribuées au désir du chef Sloly d'avoir son mot à dire sur tout ce que la CPI produisait.

Le sous-commissaire Duheme a expliqué que les plans opérationnels sont élaborés par le commandant ou la commandante des interventions et les experts en la matière. À la GRC, il n'est pas nécessaire que la commissaire ou un officier supérieur approuve un plan opérationnel avant que le commandant des interventions puisse le mettre en œuvre. Dans certains cas cependant, le commandant des interventions présentera un plan opérationnel à la commissaire, mais uniquement pour la tenir au courant de ce que la GRC compte faire.

Le sous-commissaire Duheme avait l'impression que le chef Sloly voulait approuver le plan définitif concernant le Convoi de la liberté (bien qu'à un certain moment, le chef Sloly ait dit que son approbation n'était pas nécessaire). Il a fait remarquer qu'au cours de la réponse policière au Convoi, plusieurs commandants des interventions n'étaient pas d'accord avec le chef Sloly et ont été relevés de leurs fonctions ou ont quitté leur poste.

Le sous-commissaire Duheme a dit que la commissaire Lucki était contrariée de devoir informer les membres du gouvernement fédéral de l'état du plan du SPO, car la GRC n'avait aucun contrôle sur le moment où ce plan serait mis à exécution. Lorsque le chef Sloly a enfin présenté un plan, le rythme qu'il proposait a suscité de la frustration.

Structure or-argent-bronze

Le sous-commissaire Duheme a expliqué qu'une structure de commandement OAB est utilisée pour gérer un incident ou un événement. Pendant le Convoi de la liberté, une structure de commandement OAB nationale a été mise en place pour coordonner la réponse de la GRC aux manifestations qui se déroulaient dans tout le pays (le « **commandement OAB national** »).

Une structure OAB distincte a été établie pour coordonner la réponse de la GRC à la manifestation d'Ottawa (le « **commandement OAB de l'aide au SPO** »). Le sous-commissaire Duheme était le commandant Or du commandement OAB de l'aide au SPO.



Discussion avec le gouvernement fédéral

Le rôle du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Interrogé sur le rôle que les ministres Blair et Mendicino ont joué pendant le Convoi, le sous-commissaire Duheme a dit qu'ils ont été tenus au courant par la GRC et qu'ils lui ont apporté leur soutien. Selon lui, les deux ministres étaient impatients de dégager le point d'entrée du pont Ambassador à Windsor et de libérer les rues du centre-ville d'Ottawa.

Le sous-commissaire Duheme a souligné que beaucoup de membres du gouvernement fédéral ont offert leur soutien pendant le Convoi. Il se demandait pourquoi la province de l'Ontario n'avait pas fait de même.

Le projet de discussion

Le sous-commissaire Duheme a dit qu'il ne pensait pas que le plan du sous-ministre Rob Stewart visant à engager des négociations avec les manifestants (le « **projet de discussion** ») lui avait été transmis. Il a expliqué que le plan du sous-ministre Stewart avait été élaboré après un entretien avec la personne responsable de l'équipe de liaison provinciale (« **ELP** ») de la PPO. Il a dit que la GRC n'avait pas vraiment examiné le projet, car la PPO possédait les compétences voulues en la matière.

Le sous-commissaire Duheme a fait remarquer que l'une des frustrations de l'équipe de planification était que l'ELP ne faisait pas son travail. Il a expliqué que la raison d'être de l'ELP était d'entrer en contact avec les organisateurs de manifestation et d'entretenir de bonnes relations avec eux, ce qui n'était pas le cas. Lorsque le plan intégré a été mis en œuvre, l'ELP a renforcé sa présence, a commencé à informer les manifestants de la *Loi sur les mesures d'urgence* et leur a offert la possibilité de partir avant d'être arrêtés.

La Loi sur les mesures d'urgence

Interrogé sur l'utilisation par la GRC des pouvoirs conférés par la *Loi sur les mesures d'urgence*, le sous-commissaire Duheme a dit qu'il serait difficile de fournir des statistiques sur chaque utilisation. Il a dit que la commissaire Lucki avait délégué au commissaire de la PPO Carrique son pouvoir de contraindre les exploitants de dépanneuses à offrir leurs services [en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les mesures d'urgence*]. Il a dit aussi que la GRC avait exercé ses pouvoirs d'urgence pour établir une zone d'accès contrôlé et empêcher des gens d'apporter des fournitures.

Le sous-commissaire Duheme a déclaré que la GRC considérait la *Loi sur les mesures d'urgence* comme un moyen de dissuasion plus qu'autre chose et qu'il croit fermement qu'elle a été efficace sur ce plan.